

SUBSIDES

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides sous la présidence de M. Robinson (Simcoe-Est):

CONSEIL PRIVÉ

M. le président: Nous sommes au crédit 340.

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur le président, quand nous avons ajourné pour le déjeuner, je parlais de la question de savoir s'il serait équitable ou non de verser une certaine compensation aux propriétaires de terrains à l'intérieur de la zone verte, à cause des restrictions qui pourraient être imposées à l'égard de l'usage de ces terres. Je proposais qu'un comité des Chambres du Parlement soit institué l'an prochain pour étudier ce problème. S'il en venait à la conclusion qu'il y a lieu de verser une certaine compensation, il pourrait étudier la question de savoir si le gouvernement fédéral devrait participer de quelque façon avec les provinces et les municipalités en vue d'accorder un dédommagement équitable auxdits propriétaires dont les droits à l'usage de leurs terres peuvent être restreints dans l'intérêt général de la collectivité.

Il conviendrait, je pense, de subordonner toute action en ce sens à une politique générale que suivraient les autorités provinciales à l'égard de l'aménagement, de la réglementation et de l'amélioration des terres en général. J'espère que la création d'une zone verte appropriée autour de la capitale ne sera pas entravée ou indûment retardée par l'inaction de ceux qui sont intéressés à la question en plus des autorités fédérales. Je pense que le Gouvernement et le Parlement seraient disposés à se joindre à d'autres en vue de trouver des moyens efficaces et équitables de donner suite à cet important élément du programme général.

Je voudrais parler brièvement de quelques autres aspects de l'activité et des plans de la Commission du district fédéral. Je dois d'abord dire que la loi établissant la Commission du district fédéral semble avoir besoin d'une certaine révision. Nous nous proposons de présenter un bill modificateur dès qu'il sera possible de le faire à la suite de l'étude de la question par le comité mixte. Ces modifications se rapporteraient à des questions comme l'organisation, les pouvoirs et les procédures de la Commission elle-même, la délimitation légale de la région de la capitale nationale, la révision de la subvention statutaire versée à la Commission, qu'il a fallu accroître au moyen d'un crédit depuis quelques années, et d'autres questions qui pourront surgir par suite de l'étude de l'ensemble de la question par le comité mixte.

Il se pourrait fort bien que le comité estime qu'au lieu d'établir une subvention statutaire, l'ensemble des crédits nécessaires à l'entretien doive faire l'objet d'une étude annuelle par le Parlement. Je pense que ce sont là des questions sur lesquelles il convient, dans l'intérêt public, d'obtenir l'opinion réfléchie de ce comité mixte.

Je dois dire, en second lieu, en ce qui concerne l'activité de la Commission, qu'elle fait maintenant partie des rouages réguliers et permanente du Gouvernement. Elle a pris une grande expansion depuis l'ancienne commission de l'amélioration d'Ottawa, qui s'était chargée de créer des parcs et des routes de plaisance; cependant, elle conserve encore le même esprit et le même objet fondamental. Ce sont surtout l'étendue et la permanence de son activité qui ont changé.

La Commission a maintenant un budget annuel d'entretien d'environ un million et quart et un budget d'immobilisations de plusieurs millions de dollars par année. Elle a 350 employés à plein temps, et elle engage de 100 à 200 hommes pour des travaux saisonniers au printemps et en été. Je crois que les honorables députés visiteraient avec autant d'intérêt que moi le bureau principal de la Commission, qui est situé à 291 avenue Carling. C'est là que s'exécute le travail de la Commission. J'ai constaté avec beaucoup d'intérêt qu'elle maintient constamment à jour les plans et les esquisses concernant les projets d'avenir, et je me suis trouvé bien récompensé du temps que j'y ai passé. Il a fallu que je m'y rende avant neuf heures du matin parce que, de ce temps-ci, de neuf heures du matin jusqu'à onze heures du soir, il n'y a guère d'occasion de faire autre chose que remplir ses fonctions parlementaires. Mais je me suis trouvé bien récompensé du temps que j'y ai passé à voir en quoi consistait l'organisation, comment les plans étaient maintenus à jour et quel travail le personnel accomplissait. Le personnel est dirigé par l'administrateur général qui est comptable à la Commission elle-même.

Les membres de la Commission, comme on le sait, ne sont pas rémunérés et ils se réunissent normalement de six à huit fois par année. Depuis quelques années, le président a dû consacrer beaucoup plus de son temps au travail de la Commission. Je crois qu'il est souhaitable que le poste de président ne soit pas un emploi continu, mais je crois qu'à l'avenir nous devons reconnaître qu'il exige plus de temps que peut normalement y consacrer un homme compétent et actif sans recevoir de compensation, ainsi que la loi le prévoit actuellement.

L'actuel président de la Commission, comme le savent les honorables députés, est M. Howard Kennedy. Ses services ont été retenus